

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

## 2016

### CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA MÉTROPOLE ET DU PAYS DE BREST

Le Conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest, renouvelé en décembre 2014, est composé de 141 membres bénévoles, non compris leurs suppléants, représentant la société civile organisée ainsi que d'un collège d'experts. Sans statut juridique, il est adossé au pôle métropolitain du Pays de Brest qui, avec le soutien de l'ADEUPa de Brest Bretagne, assure sa coordination technique. Son bureau, présidé par Guy Jourden assisté d'Yvonne Bouvet et de Jean-Pierre Caroff, vices présidents, est composé de 30 membres chargés de valider les avis et propositions du Conseil de développement, d'organiser le fonctionnement des commissions et groupes de travail ainsi que de représenter le Conseil auprès des structures et collectivités qui le sollicitent.



TERRITOIRE

Culture

Participation

Pays

Association

Débat

Attractivité

Innovation

Développement

Métropole

Environnement

Mer

Stratégie



EDITO du Président

Lors de notre Assemblée plénière du 2 juin 2015, Yann Gouzien a annoncé sa décision de passer la main après 6 ans d'une présidence très active qui a permis en 2009 la remise en route du Conseil et en décembre 2014 son élargissement de 80 à 150 membres bénévoles impliqués dans la vie locale.

Le bureau du 8 juin 2015 m'a confié unanimement la Présidence de notre Conseil. Je vous remercie de votre confiance.

Je prends mes fonctions avec la volonté de poursuivre notre travail dans l'esprit et la vision impulsés par Yann ces dernières années : indépendance, dialogue avec les élus, force de proposition, débats, ouverture, curiosité, audace, courage et respect.

La dynamique de notre Conseil de Développement repose en grande partie sur ses commissions et groupes de travail.

De nombreux sujets nous occupent déjà : Stratégie de développement économique du territoire, révision du SCOT, COP21, culture, rade de Brest .....

Il s'agit désormais de les mener à bien en s'appuyant sur la disponibilité et la motivation de leurs membres.

Nous devons également avoir le souci d'une vision transversale de nos travaux et propositions.

L'occasion nous en est fournie par la saisine de la Métropole de Brest concernant la stratégie de développement économique de territoire qui couvre un bassin d'emploi plus large que le Pays de Brest.

Nous pouvons y apporter des propositions novatrices qui contribuent à construire un nouveau modèle de développement, plus soucieux des ressources naturelles, du bien être humain et de la cohésion sociale.

Les Commissions «Economie» et «Veille/prospective» sont chargées de cette saisine mais elles auront besoin de l'appui des commissions «aménagement et développement durable» et «culture» pour bâtir des propositions de développement durable cohérentes dans les domaines de la santé, du logement, de la mobilité, de l'éducation/formation, de la culture, de la solidarité et de la cohésion sociale, de nouveaux modes de production et de distribution....

Les associations, sous diverses formes, contribuent au développement économique et social local. Cette dynamique associative doit être intégrée à part entière dans la stratégie métropolitaine de développement économique en construction.

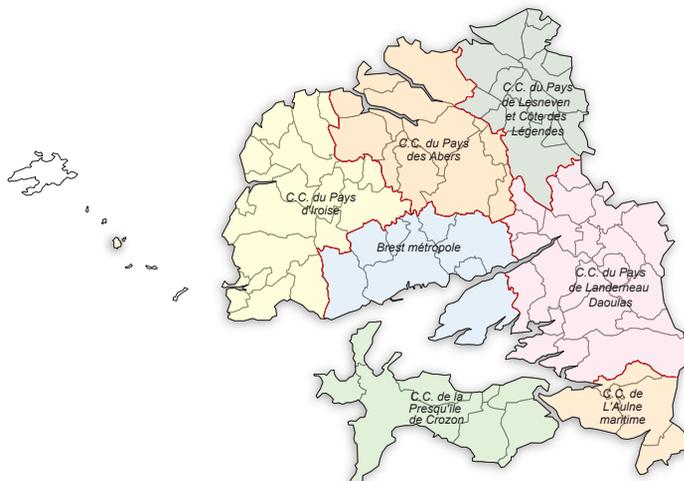
La création, dans le cadre du Contrat de partenariat, d'un Comité Unique de Programmation composé de 9 élus et 10 membres issus du Conseil de développement va également mobiliser beaucoup d'énergie.

Notre conseil continuera à travailler avec d'autres conseils de développement dans le réseau régional et national mais également avec les conseils de l'ouest de la Bretagne (Morlaix, Centre Ouest Bretagne, Quimper, Lannion ...)

Développer la démocratie participative, l'ouverture, le débat public, réfléchir collectivement à l'avenir et avoir une vision prospective sur les grands sujets en plaçant l'humain au centre... autant de repères dans la démarche de notre Conseil pour les prochaines années...

Bien à vous

Guy Jourden,



## 1 – bilan chiffré

En 2016, une centaine de membres du Conseil de développement (non compris le public des conférences et assemblées thématiques), ont participé à au moins un événement : réunion de bureau, de commission, de groupe de travail, conférence, formation...

### **Le bureau, 30 membres :**

12 réunions de bureau, en moyenne 13 personnes par réunion, au total 26 participants.

### **Commissions et groupes de travail :**

- Culture : 3 réunions et un événement : « les rencontres de la culture dans le Pays de Brest » à Plouguerneau.
- Economie, veille et prospective : 4 réunions et une assemblée plénière sur la Stratégie de développement économique et 4 réunions sur la stratégie numérique.
- Aménagement, Développement Durable : 5 réunions sur le SCoT du Pays de Brest et le rapport développement durable ville et Métropole de Brest
- Société : (4 réunions) contribution au schéma gérontologique du Finistère et au Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services Au Public. (cf. Autres sollicitations), suivi du diagnostic « santé » du Pôle métropolitain du Pays de

Brest, membre du comité de pilotage.

- Commission « maritime » : 1 réunion d'installation ;
- Groupe de travail « Rade de Brest » : 15 réunions (auditions des acteurs, travail avec les partenaires).

### **Autres sollicitations**

- Contractualisation (FEAMP, ITI FEDER Métropole, Comité unique de programmation) : 10 réunions. Le Conseil a contribué à l'élaboration de la réponse du Pays de Brest aux appels à manifestation d'intérêt et à sa candidature aux financements régionaux et européens. Le Président du Conseil est membre du comité de sélection ITI FEDER de la Métropole, du comité unique de programmation où siègent également 9 membres du Conseil ainsi que de la commission mer et littoral mise en place dans le cadre du FEAMP. Il échange régulièrement avec la région Bretagne sur sa politique partenariale et le développement des territoires bretons.
- Schéma départemental « Bien vieillir en Finistère » : 2 réunions
- Schéma Départemental d'Amélioration de l'accessibilité des services au public : 4 réunions, Membre du comité de pilotage, participation aux ateliers;
- Contrat de réciprocité ville-campagne : 4 réunions, contribution à l'élaboration du projet et aux ateliers thématiques.

- Consultation LNOBPL (Liaisons nouvelles ouest Bretagne Pays de Loire) : 2 réunions, participation au groupe acteurs économiques, élaboration d'une contribution
- Programme Régional Santé Environnement : 2 réunions, participation aux ateliers de travail

### **Réseaux des conseils de développement**

- Coordination nationale des Conseils de développement : Le Conseil de développement est membre du Conseil d'administration de la coordination nationale et participe au groupe de travail Métropoles.
  - Réseau des conseils de développement bretons : Le Président du Conseil de développement co-préside le réseau des conseils de développement bretons.
  - Rencontre des conseils de développement de l'Ouest Breton sur le thème de la mobilité ;
  - CESER : participation à la commission prospective, débat sur l'avenir des centre-bourgs...
- ### **Conférences et assemblées plénières :**
- Changements climatiques, quels impacts dans le Pays de Brest
  - Rencontres de la participation en collaboration avec la Région et l'IEP de Rennes
  - Futur du véhicule, futur urbain en collaboration avec l'ADEUPa et l'UBO
  - Rade de Brest, quels enjeux de développement pour le Pays de Brest ?



Tous les comptes rendus et publications du Conseil de développement sont accessibles sur son site : <http://www.conseil-developpement-brest.fr/>  
Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la chargée de mission du conseil :  
mail : [maryse.larpent@conseil-developpement-brest.fr](mailto:maryse.larpent@conseil-developpement-brest.fr)  
tél : 02 98 33 51 79 – 07 83 34 21 74

## 2 – Les publications du Conseil

### ► Les saisines :

#### • **Rapport développement durable Ville et Métropole de Brest**

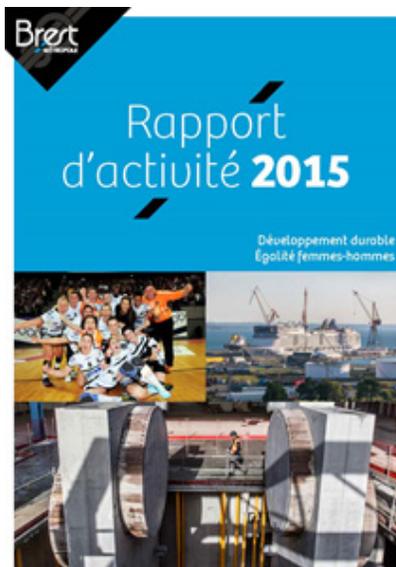
(Animateurs Bernard Collobert, Jean-Pierre Caroff et Michel Mouillart)

La Commission Aménagement et Développement Durable du Conseil de Développement a pris connaissance du 5ème « Rapport développement durable » de « Brest Métropole et Ville » pour l'année 2015.

Le Conseil a exprimé sa satisfaction quant aux conditions dans lesquelles il a pu travailler et échanger avec le Vice-Président en charge du numérique, de l'économie sociale et solidaire et de l'environnement ainsi qu'avec les services de la Métropole.

**ce rapport constitue bien « un nouvel outil de dialogue local »**

Considérant que ce rapport constitue bien « un nouvel outil de dialogue local » et que les services, en intégrant des indicateurs de suivi des actions de votre collectivité, ont ainsi répondu aux attentes formulées par le Conseil de Développement ; le Conseil de Développement émet un avis favorable à ce rapport 2015.



#### • **Stratégie Métropolitaine de Développement économique**

(Animateurs Yves Bourhis, Yvonne Bouvet, Patrick Jagaille et André Lagathu)



Pour bâtir sa stratégie, qui doit s'inscrire dans la Stratégie Régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), Brest Métropole a souhaité associer le maximum d'acteurs publics et privés afin « d'établir un diagnostic, d'identifier les enjeux et objectifs collectifs qui nous rassemblent ».

Le Conseil de développement a participé aux travaux depuis septembre 2015 sous diverses formes : réunions en commissions, bureau et assemblée plénière, par ses 3 représentants au Comité d'Orientation Stratégique (COST) ou encore en prenant part aux groupes participatifs associant acteurs privés et publics sous forme de « World cafés » qui ont réunis plus de 200 personnes.

Cette stratégie métropolitaine de développement économique concerne aujourd'hui la zone d'emploi de Brest soit environ 486 000 habitants. Cela nécessite une méthode de travail qui permette une information et une participation des différents territoires

**des « World cafés » qui ont réunis plus de 200 personnes.**

concernés par la stratégie métropolitaine.

Pour le Conseil de développement cette approche doit être confortée et développée dans les prochaines années pour aller vers la mise en œuvre d'un schéma de développement économique territorial à l'échelle du Pays de Brest. L'avis qu'il a émis aborde la question du développement économique dans une problématique sociale plus large qui invite à y inscrire le développement social et culturel ainsi que l'environnement.

#### • **Stratégie numérique de Brest Métropole : Brest horizon digital**

Le Conseil de développement a participé à l'instance économique et sociale qui a préparé cette stratégie et au Comité de Coordination chargé de valider les propositions.

Par son avis sur la stratégie numérique, le Conseil de développement souhaite apporter ses réflexions face à la révolution numérique engagée et apporter des propositions pour une organisation du territoire métropolitain en capacité de répondre à un tel défi.



Il soulève également plusieurs questions :

- Comment faire du numérique un facteur de développement pour le territoire métropolitain, un vecteur de créativité, d'attractivité et un levier d'insertion pour tous ses habitants ?

- Comment éviter un développement à deux vitesses entre Brest Métropole et le reste du territoire métropolitain dont le périmètre est défini dans la stratégie métropolitaine de développement économique qui vient d'être adoptée ?

- Comment faire de l'accès à l'internet Très Haut Débit et ses ressources un droit effectif et réel pour tous ?

- Comment réduire les fissures numériques qui demeurent, qu'elles soient territoriales, générationnelles ou sociales ?

- Comment développer les coopérations, les mutualisations d'expériences sur les usages du numérique dans l'ouest breton ?

- Comment intégrer la stratégie numérique dans la Stratégie Métropolitaine de développement économique et les projets des territoires ?

Le numérique doit aider à inventer de nouvelles pratiques économiques, sociales, culturelles et à créer de nouvelles formes de coopération reposant sur l'innovation ouverte, le développement des communs et sur la créativité.

Dans ces pratiques, la société civile, les usagers, les utilisateurs, doivent occuper une place centrale et cela suppose que l'innovation sociale et citoyenne soit fortement encouragée.

#### • Révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Brest

(Animateurs Jean-Pierre Caroff, Bernard Collobert et Michel Moullart)

Le pôle métropolitain du Pays de Brest a reçu délégation des communautés qui le composent pour piloter la démarche SCoT, de son élaboration à sa mise en œuvre. L'ADEUPa, agence d'urbanisme du Pays de Brest, est chargée de la maîtrise d'œuvre

Par délibération en date du 17 décembre 2014, le pôle métropolitain du Pays de Brest a décidé d'engager une révision du SCoT pour prendre en compte l'évolution du cadre légal et du contexte économique et territorial.

Cette révision a pour objectif d'approfondir et d'adapter les orientations stratégiques inscrites dans le SCoT approuvé le 13 septembre 2011. La priorité est donnée à la poursuite de



l'amélioration du cadre et de la qualité de vie des habitants actuels et futurs du territoire.

Le conseil de développement est associé aux travaux menés par le pôle métropolitain du Pays de Brest. Il participe aux réunions de concertation et d'échanges rassemblant élus, techniciens et société civile. Sa commission Aménagement, Développement durable s'est réunie lors de la phase de diagnostic et d'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables et a formulé des observations et des propositions dont l'essentiel ont été retenues par le comité de pilotage du SCoT.

L'ensemble des documents lié à cette saisine est mis à disposition sur le site du conseil de développement.

Le Conseil n'émettra un avis sur le SCoT que lorsque l'ensemble des documents qui le compose auront été élaborés et étudiés.

**poursuite de l'amélioration du cadre et de la qualité de vie des habitants actuels et futurs du territoire.**

#### • Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au Public

(Commission sociétale, animatrice : Gabrielle Hémerly)

Le 20 octobre 2015, à la préfecture du Finistère à Quimper, s'est tenue la réunion de mise en place du Comité de pilotage du Schéma Départemental d'amélioration de l'Accessibilité des Services Au Public.

Ce schéma de 6 ans est prévu par la Loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) du 7 août 2015.

Son élaboration est conjointe : Préfet et Conseil Départemental. Y sont associés dans le Finistère : les Présidents d'EPCI et les Présidents des Conseils de Développement des 4 Pays.

Le Conseil de développement approuve cette démarche sur la nécessité des services publics de proximité, sur la réponse aux besoins, à condition que le recensement de ces besoins se fasse dans le dialogue et la concertation. En effet, les Conseils de développement peuvent apporter leur contribution, mais elle sera uniquement celle de la société civile organisée.



Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

Lors des réunions de travail et comités de pilotage, le Conseil a insisté sur la prise en compte des besoins des usagers et la nécessité d'accompagnement et de formation face aux nouveaux outils envisagés.

Suite à ces préconisations, la Préfecture et le Conseil départemental ont élargi le comité consultatif aux organisations de représentants d'usagers, tels que les associations familiales, de consommateurs, d'usagers des transports, les conseils de quartiers...

Lors des réunions de travail et comités de pilotage, le Conseil a insisté sur la prise en compte des besoins des usagers et la nécessité d'accompagnement et de formation face aux nouveaux outils envisagés.

Le Conseil de développement a souligné l'intérêt de la méthode participative employée lors de l'élaboration de ce schéma qui a permis de prendre en compte l'ensemble des préoccupations à la fois territoriales et thématiques émanant des services comme de la population (enquête, ateliers participatifs, comités consultatifs...). Il est également satisfait de la gouvernance envisagée pour la mise en œuvre et le suivi de ce schéma.

### ► Les auto-saisines

#### • La culture dans le Pays de Brest

(Animateurs : Frédérique Calvez et Pierre Crousaud)

Le Conseil de Développement s'est saisi du thème de la culture dès 2011, il s'est appuyé sur des travaux réalisés par des étudiants de l'UBO, sur l'offre et la diffusion du spectacle vivant complétés par une étude sur les publics.

Ces deux études ont permis à la commission « Culture » d'émettre des propositions visant à favoriser le développement de la culture dans le territoire en s'appuyant sur une meilleure synergie entre les acteurs et leur sou-

hait de voir les élus engager réflexion stratégique pour le développement de la culture dans le Pays de Brest.

A l'image des actions engagées en matière de développement touristique, Le conseil de développement estime que le Pays de Brest est le niveau approprié pour être le lieu de globalisation d'un certain nombre d'actions : stratégie générale, communication globale, convergence de l'information, mutualisation des compétences...

En réponse à la volonté des professionnels locaux de développer des temps de rencontre, d'échange, de mutualisation des savoirs et des pratiques, Le Conseil de développement a organisé les 1ères rencontres des acteurs culturels du Pays de Brest le 1er février 2016 à l'espace Armorica à Plouguerneau. 120 personnes, professionnels de la culture, associations, élus, techniciens..., ont assisté à cette rencontre au cours de laquelle elles ont pu travailler en atelier autour de 3 thèmes : la communication, l'emploi et l'accompagnement de la création artistique.

Suite à cette première initiative du Conseil de développement, les acteurs culturels se sont fédérés à l'échelle du Pays de Brest et ont organisé une seconde journée d'échanges à Brest en décembre 2016.

## Plouguerneau

### Armorica. Les acteurs culturels se rencontrent

Lundi, une grande rencontre des acteurs culturels du Pays de Brest s'est tenue à l'espace culturel Armorica. Cet événement, souhaité par la municipalité, a été coordonné par le Conseil de développement du Pays de Brest et plus précisément par sa commission culture. Une centaine d'élus, artistes, structures de diffusion et entreprises du spectacle se sont retrouvés pour échanger autour de problématiques partagées par tous les participants : l'accompagnement à la création artistique, l'emploi et la communication.

#### De nombreux intervenants

Chaque thématique a été travaillée sous forme d'atelier, par le biais de méthodes novatrices et productives comme pouvait en témoigner la restitution des travaux en fin de journée. Pour animer les ateliers, des intervenants issus de structures diverses : Jean-Yves Crochemore (Le Quartz) et Frédérique Calvez (intervenante à l'UBO en Master 2 Management du spectacle vivant, et animatrice



Ces rencontres ont permis aux participants d'échanger autour de thématiques communes à leur domaine professionnel.

de la commission culture du Conseil de développement) pour l'atelier accompagnement à la création ; Muriel Avrit (Groupe d'employeur LA POOL) et Vincent Cabioch (intervenante à l'UBO en Master 2 Management du spectacle vivant et administra-

teur d'impro Infini) pour l'atelier emploi et mutualisation et Sylvie Kwayeb-Fagon (facilitatrice en intelligence collective) et Maryse Larpent (chargée de mission au Conseil de développement). Cette rencontre devrait être reconduite dans un avenir proche.





Conseil de développement  
de la Métropole et du Pays  
de Brest

Président : Guy Jourden  
Chargée de mission : Maryse Larpent

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213  
BREST CEDEX 1 –  
Tél. 02 98 00 62 30 – 02 98 33 51 79 – 07  
83 34 21 74

Contact : conseil-developpement@  
conseil-developpement-brest.fr

[www.conseil-developpement-brest.fr](http://www.conseil-developpement-brest.fr)

